

SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

BASKETBALL HOMMES

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
Consacrer au minimum :

- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire (le cumul de disciplines différentes, les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération)
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (8e à 11^e)

- Appartenir à une sélection régionale
- Dès 13 ans, être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours) carte régionale minimale

Enseignement post-obligatoire

- Participer aux championnats de ligue nationale A ou B
- ***Ou*** participer aux championnats de 1^{ère} ligue nationale
- ***Ou*** faire partie du CPE reconnu par Swiss Basketball
- Être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic Card valable (année en cours)

Références

Attestation de Swiss Basketball et/ou de l'Association cantonale neuchâteloise de basketball amateur (ACNBA) (sélections) et du club

Remarques

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.